

07 juin 2022 -06:00

## 2,180 millions € pour diminuer les émissions de bruit des wagons de marchandises

À partir de décembre 2024, les trains de marchandises bruyants ne pourront plus circuler sur certaines parties du réseau ferroviaire européen. Pour encourager les acteurs du secteur ferroviaire à réduire les émissions de bruit de leurs wagons et les aider à faire face à cette interdiction, le SPF Mobilité et Transports lance un nouveau système d'aide financière destiné aux détenteurs de wagons et aux entreprises ferroviaires. Un budget de 2,180 millions € est prévu pour ce système.

### Les émissions de bruit : le talon d'Achille du rail

Le transport ferroviaire est considéré comme un mode de transport durable en raison de ses faibles émissions de gaz à effet de serre et de sa contribution à la lutte contre la congestion des nœuds urbains et portuaires. A ce titre, le transport ferroviaire occupe une place centrale dans les stratégies fédérales et régionales de développement d'une mobilité plus durable ce qui se reflète notamment dans le Plan National intégré Energie Climat 2021-2030 que la Belgique a transmis fin 2019 à la Commission.

Si l'environnement est perturbé, nos sens sont également souvent mis à rude épreuve. On parle alors de nuisances environnementales. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), après la mauvaise qualité de l'air (particules), le bruit est la deuxième cause environnementale de problèmes de santé. Le trafic routier est la principale source de bruit environnemental en Europe suivi par le transport ferroviaire. Les émissions de bruit peuvent être considérées comme le talon d'Achille environnemental du transport ferroviaire.

### Réduire à la source les émissions de bruit du fret ferroviaire

Le bruit du transport ferroviaire de marchandises est principalement causé par le contact rail-roue. Plus la rugosité de la surface des roues et du rail est élevée, plus le bruit de roulement généré est important.

En complément des [initiatives prises par le gestionnaire d'infrastructure](#), il existe une solution permettant de réduire les émissions de bruit des trains de marchandises directement sur les wagons.

Le remplacement des blocs de frein en fonte des wagons de marchandises par des blocs de frein en matériaux composites (opération dite de « post-équipement ») permet de réduire considérablement le bruit des trains de marchandises. Cette solution est unanimement reconnue comme la solution la plus efficace et la moins coûteuse pour réduire les nuisances sonores du transport ferroviaire de marchandises à brève échéance.

## Interdiction des wagons bruyants sur une partie du réseau européen

Au cours des derniers mois, la réglementation européenne fixant les normes d'émission de bruit du matériel roulant ferroviaire (STI Bruit) a fait l'objet d'une révision prévoyant que les wagons de marchandises les plus bruyants, c'est-à-dire ceux équipés de blocs de frein en fonte, ne puissent plus circuler à partir du mois de décembre 2024 sur certaines sections du réseau ferroviaire européen. Ces sections dénommées « *Itinéraires moins bruyants* » (« *Quieter routes* ») sont celles sur lesquelles les trains de marchandises circulent en très grand nombre la nuit. En Belgique, cette interdiction portera sur l'axe stratégique reliant le port d'Anvers à l'Allemagne en traversant les provinces d'Anvers, du Limbourg et de Liège. Sans mesure de soutien cette interdiction aura des conséquences négatives sur les acteurs du transport ferroviaire de marchandises.

## 2,18 millions € destinés à soutenir les efforts du secteur ferroviaire pour réduire les émissions de bruit

Pour soutenir le post-équipement des wagons de marchandises circulant en Belgique, le SPF Mobilité et Transports a mis en place un système d'aide visant à soutenir financièrement les propriétaires de wagons et les entreprises ferroviaires.

Ce système d'aide permettra de :

- Réduire les nuisances sonores du transport ferroviaire de marchandises pour le plus grand bénéfice des riverains des voies ferrées.
- Aider le secteur ferroviaire à faire face à l'interdiction à partir de décembre 2024 des wagons bruyants sur certaines sections du réseau ferroviaire européen et en particulier en Belgique sur l'axe stratégique reliant le port d'Anvers à l'Allemagne.
- Eviter une perte de compétitivité du transport ferroviaire vis-à-vis d'autres modes de transport moins durables en termes d'émission de CO2 ou de congestion.

Ce soutien financier viendra compléter les initiatives prises auparavant par la Commission européenne et certains Etats membres partenaires de la Belgique dans les corridors de fret européens pour soutenir le post-équipement des wagons de marchandises.

Retrouvez plus d'informations sur [notre site web](#).

SPF Mobilité et Transports  
City Atrium  
Rue du Progrès 56  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 31 11  
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth  
Porte-parole  
+32 474 41 37 47  
[presse@mobilit.fgov.be](mailto:presse@mobilit.fgov.be)